

Commune de OIRY

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° DPC/2018/002

du

12 JAN. 2018

mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR n]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui non

<u>Prescription</u>	date	<u>12 octobre 2017</u>	aléa	<u>Inondation</u>
_____	date	_____	aléa	_____
_____	date	_____	aléa	_____

Les documents de référence sont :

Arrêté préfectoral du 12/10/17 fixant le périmètre du plan de prévention du risque naturel Inondation

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

oui non

_____	date	_____	effet	_____
_____	date	_____	effet	_____

Les documents de référence sont :

_____ Consultable sur Internet
_____ Consultable sur Internet
_____ Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui non

_____	date	_____	effet	_____
_____	date	_____	effet	_____
_____	date	_____	effet	_____

Les documents de référence sont :

_____ Consultable sur Internet
_____ Consultable sur Internet

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

	Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	Zone 1 X

pièces jointes

6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Synthèse de la phase 2 – Détermination de l'aléa hydraulique et carte d'aléas

7. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date

23 JAN 2018

Le préfet du département
Le Directeur de Cabinet

Anthmane ABOUBACAR